

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL
Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr – site internet : www.sied70.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
du 14 juin 2023**

Présents en présentiel :

Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), André GAUTHIER (Vice-Président), Patrick AUBERT (Conseiller EnR-MDE à l'ADERA).

Présents en distanciel :

Marie BRETON (Vice-Présidente), Christian TERRASSON (Délégué de PONTCEY), Dylan DEMARCHE (Représentant de l'Association des Maires de France).

Excusés :

Viviane CARSANA (Déléguée de Vaivre-et-Montoille), Hervé EPLE (Représentant de l'ADCOFOR).

Le Président de la commission mixte « Commission Consultative des Services Publics Locaux », Jean-Marc JAVAUX, ouvre la séance qui se déroule en mixte, en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux 70 000 VESOUL, et en visioconférence.

Vente de chaleur :

Monsieur le Président présente le bilan financier des 3 chaufferies bois gérées par le SIED 70 qui s'avère déficitaire pour chacune d'entre elles.

Il indique aux membres de la commission :

- une augmentation perceptible des coûts de maintenance et des combustibles fossiles, des taux d'intérêts d'emprunts et des charges en général (transport, main d'œuvre, ... en lien avec l'inflation actuelle) ;
- une augmentation des dépenses liées aux réparations (notamment pour Scey, Marnay) qui peut être liée à l'âge de la chaufferie, voire au mode de fonctionnement de l'exploitant depuis 2021 ;
- que les prix de vente de chaleur sont inchangés depuis 2012 pour Scey et depuis la construction des chaufferies pour Gy (2014) et Marnay (2015) ;
- que le SIED 70 ne fait pas de bénéfice sur les chaufferies et reverse l'excédent aux usagers si ce dernier est constaté en fin d'année.

Il propose ainsi une augmentation des tarifs de 15 % (taux à mettre en perspective avec l'augmentation des Tarifs réglementés de vente d'électricité et l'évolution des prix à la consommation depuis 2012 par exemple).

La Commission CCSPL émet un avis favorable à cette augmentation des tarifs proposée avec, si possible, une mise en œuvre progressive, pour au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

Recharge publique de véhicules électriques et hybrides rechargeables :

Monsieur le Président présente un bilan du fonctionnement des infrastructures de recharge publique de véhicules électriques et hybrides rechargeables gérées actuellement dans le cadre d'une régie externalisée. Il rappelle le mode de calcul des tarifs proposés aux usagers à partir du 1er janvier 2023.

Il précise que le terme fixe est pénalisant pour les petites charges récurrentes et, dans le souci d'une harmonisation avec le territoire de Belfort et le Doubs, il propose la mise en place des tarifs suivants :

Charges accélérées (mise en place du tarif au 01/08/2023) :

Terme fixe : 0 €

0,40€ / KWh

0,20€ / min (applicable 30 minutes après la charge complète) sauf entre 22 heures et 8 heures

Charges rapides (mise en place du tarif au 01/08/2023) :

Terme fixe : 0€

0,50€ / KWh

0,20€ / min (après la charge complète)

La Commission CCSPL émet un avis favorable aux tarifs proposés.